

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « BINGO »

Organisé par les sociétés ERECApluriel, AGENCE 3C, PATRIMOINEpluriel & BIRDS Finance  
Salon EXP'HÔTEL, 23–25 novembre 2025

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Les sociétés suivantes :

- **SAS GROUPE ERECApluriel**, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 537 767 501, dont le siège est situé : 10 rue Furtado 33800 Bordeaux,
- **AGENCE 3C**, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 431 278 332, dont le siège est situé : 10 rue du Golf 33700 Mérignac,
- **PATRIMOINE PLURIEL**, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro RCS Bordeaux 952 976 587, dont le siège est situé : 229 Boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains ; immatriculée à l'ORIAS sous le n° 23005135,
- **BIRDS FINANCE**, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro RCS Bordeaux 901 400 523, dont le siège est situé : 7 rue Fénelon 33000 Bordeaux,

ci-après dénommées « les sociétés organisatrices », organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « BINGO », se déroulant du dimanche 23 novembre 2025 à 9h au mardi 25 novembre 2025 à 17h sur le salon EXP'HÔTEL de Bordeaux, selon les modalités du présent règlement.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure sous réserve de l'autorisation préalable écrite d'un parent ou tuteur légal.

Les mineurs ne pourront recevoir aucun lot contenant de l'alcool. Si un mineur remporte un tel lot, il sera automatiquement remplacé par un lot non alcoolisé.

Ne peuvent participer :

- les collaborateurs des sociétés organisatrices,
- les personnes ayant participé à l'élaboration ou l'organisation du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation s'effectue exclusivement sur le stand C0802 – Hall 1 – Parc des Expositions de Bordeaux durant le salon.

Pour participer, le visiteur doit :

1. Scanner l'un des QR codes disponibles sur le stand.
2. Accéder à la page internet du formulaire et renseigner les informations obligatoires :
  - nom, prénom,
  - numéro de téléphone,
  - adresse électronique valide,
  - raison sociale,
  - profil,
  - besoin de son entreprise.
3. Accepter d'être recontacté par les sociétés organisatrices.
4. Valider le formulaire.

Une fois validé, le participant reçoit aléatoirement un numéro entre 1 et 8, lui donnant le droit de tourner la roue située sur le stand.

La roue comporte 8 cases, portant les numéros de 1 à 8.

Pour gagner, la roue doit s'arrêter sur le même numéro que celui attribué au participant.

Un seul lot maximum par personne (même nom, prénom, email, numéro de téléphone).

Toute tentative de multi-participation entraînera l'exclusion définitive.

## **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

Le jeu met en jeu 91 lots au total, répartis comme suit :

- 20 sachets de bouchées à la noisette – La Maison de la Noisette
- 24 bouteilles de bière 33 cl – Brasserie Winterholer
- 20 cartes de 10 % de réduction – Cidrerie HIC
- 24 bouteilles de jus de pomme 33 cl – Cidrerie HIC
- 3 bons de dégustation chez des viticulteurs partenaires – Verre Après Verre

Les lots sont attribués instantanément dès qu'un participant réussit à faire correspondre son numéro et la case obtenue à la roue.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de :

- Vérifier l'âge du gagnant,
- Remplacer un lot par un lot de valeur et nature équivalente en cas de force majeure.

Les lots ne peuvent être ni échangés, ni modifiés, ni remboursés.

## **ARTICLE 5 – REMISE DES LOTS**

Les lots sont remis immédiatement, directement sur le stand, dans la limite des stocks disponibles.

Le participant doit présenter la preuve de sa participation (email reçu ou confirmation du formulaire).

Dans le cas où un lot ne pourrait pas être remis sur le moment, les sociétés organisatrices conviendraient avec le gagnant d'un mode de remise ultérieur, sans frais pour ce dernier.

## **ARTICLE 6 – CONTRÔLES ET EXCLUSION**

Les sociétés organisatrices peuvent procéder à toute vérification nécessaire concernant :

- l'identité du participant,
- la fiabilité des informations fournies,
- l'unicité de la participation.

Toute fraude, tentative de fraude, utilisation de fausses informations ou participation multiple entraînera l'exclusion immédiate, définitive, sans préavis.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ**

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables :

- en cas de dysfonctionnement technique du QR code, du formulaire ou de l'accès internet,
- en cas d'interruption du jeu pour raisons indépendantes de leur volonté,
- en cas de perte ou détérioration d'un lot après sa remise.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, les sociétés organisatrices se réservent le droit :

- de modifier le jeu,
- de l'écourter,
- ou de l'annuler.

## **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Les informations collectées via le formulaire sont nécessaires à :

- la gestion du jeu,
- la prise de contact commerciale par les sociétés organisatrices (si autorisation donnée).

Base légale : le consentement du participant.

Les destinataires des données sont exclusivement les quatre sociétés organisatrices.

Les données seront conservées :

- Pour le jeu : jusqu'à la clôture du jeu + 2 mois,
- Pour la prospection commerciale : maximum 3 ans à compter du dernier contact.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit :

- d'accès,
- de rectification,
- d'effacement,
- de limitation,
- d'opposition,
- et de retrait du consentement.

Il peut exercer ses droits à l'adresse suivante : [ecr@datae-consulting.com](mailto:ecr@datae-consulting.com)

Aucune donnée n'est transférée hors Union Européenne.

## **ARTICLE 9 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement :

- est consultable sur simple demande auprès des sociétés organisatrices sur le stand,
- peut être envoyé gratuitement par email sur demande.

## **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.